



ASSOCIATION SOUTENIR  
QUÉBÉCOISE DE LA REPRÉSENTER  
GARDE SCOLAIRE MOBILISER

Longueuil, le 17 avril 2019

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière  
16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Avis de l'Association québécoise de la garde scolaire concernant le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire précisant les périodes de détentes.

Monsieur le ministre,

C'est bien humblement, mais surtout avec grand intérêt, que l'Association québécoise de la garde scolaire (AQGS), vous fait part de son avis concernant le projet visant essentiellement à instaurer l'obligation d'offrir aux élèves deux périodes de récréation d'au moins 20 minutes chaque jour de classe dès la rentrée scolaire 2019-2020.

D'entrée de jeu, il est évident que l'AQGS souscrit aux principes derrière l'intention de mieux encadrer le temps de pause, y voyant une reconnaissance que celui-ci fait partie intégrante d'une journée scolaire saine et équilibrée. Les occasions de bouger et de se détendre contribuent assurément à la réussite éducative des élèves en les rendant plus alertes et réceptifs aux apprentissages faits en classe, en leur permettant notamment de socialiser et de développer de saines habitudes de vie.

## Une réaction d'enthousiasme et d'inquiétude

Or, pour que les élèves tirent le maximum de profits des périodes de récréation, il est nécessaire de leur offrir un temps de qualité. En ce sens, une réflexion s'impose et des solutions sont à trouver.

De prime abord, l'annonce de ce changement suscite de l'enthousiasme pour l'AQGS et le personnel en garde scolaire, dans la mesure où il représente une opportunité de mieux faire valoir l'expertise développée par le personnel en garde scolaire et de tirer profit du rôle qu'il peut jouer, notamment, dans l'animation et la surveillance des récréations. Certaines écoles le font déjà. Par exemple, l'école du Trivent, dans la région de la Capitale-Nationale, réalise depuis novembre dernier un projet intitulé « Des récrés de qualité », dans le cadre duquel diverses activités poursuivant des buts éducatifs précis, entièrement animées par le personnel éducateur en garde scolaire, sont offertes aux élèves de 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année à la récréation de l'après-midi.

Ce type de collaboration doit être davantage mis en valeur et le projet de règlement constitue, selon nous, l'occasion de le rendre plus fréquent, plus systématique. Ceci serait bénéfique à la fois pour les élèves, le personnel en garde scolaire et l'ensemble de l'équipe-école, particulièrement dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre qui s'amplifie. Il n'est un secret pour personne qu'il est de plus en plus difficile pour les écoles de combler tous leurs besoins en personnel. Une expertise existe pourtant au service de garde et son personnel, souvent limité à un horaire à temps partiel, a la compétence, la disponibilité et la motivation pour jouer pleinement ce rôle.

Toutefois, le projet de règlement suscite du même coup de vives inquiétudes et d'importants questionnements de la part de l'Association et du personnel éducateur. En effet, bien que simple en apparence, l'introduction de l'obligation d'offrir deux pauses entraînera une kyrielle d'impacts administratifs et organisationnels. La journée de classe est réglée comme du papier à musique. Chaque petit changement à cette partition provoque une réaction en chaîne et fait ressortir de nombreuses difficultés. Le Conseil supérieur de l'éducation a produit un avis très détaillé sur le sujet<sup>1</sup>, avis que l'Association endosse pleinement.

---

<sup>1</sup> <https://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0515.pdf>

## **Protéger le temps de travail du personnel éducateur**

Parmi ces impacts possibles, celui qui suscite les inquiétudes les plus vives pour nous est la possibilité que le changement entraîne une réduction du temps de travail pour le personnel éducateur. L'horaire atypique et le faible nombre d'heures travaillées dans une semaine se traduisent par une faible attractivité du travail en service de garde scolaire et, conséquemment, accentue le fait que plusieurs écoles éprouvent de la difficulté à combler les postes disponibles, ainsi qu'à favoriser la rétention du personnel en place. Ce qui risque d'affecter la qualité des services et, par le fait même, l'environnement dans lequel évoluent les élèves utilisateurs.

Par ailleurs, on constate que le personnel éducateur est très peu mis à contribution dans le cadre d'activités où l'école pourrait grandement bénéficier de leur collaboration, par exemple pour la surveillance ou l'animation des récréations, des sorties éducatives et des activités éducatives complémentaires à l'enseignement.

## **Des modalités d'implantation inconnues**

Pour l'heure, nous ne connaissons pas le réaménagement du temps d'enseignement pour permettre la réalisation des deux récréations. Ce qui amène beaucoup d'insécurité dans le milieu et l'on voit poindre des solutions qui ne sont pas toujours optimales pour l'élève. En effet, nous entendons qu'à certains endroits, le temps de dîner pourrait être retranché de dix minutes ou de 20 minutes, selon le cas, pour permettre la tenue des deux récréations.

Si tel est le cas, en quoi aurons-nous atteint l'objectif de faire bouger les élèves et de leur donner un temps de détente de qualité? Ce qui est sûr, toutefois, c'est que cette façon de « gérer » le temps de récréation aura un impact direct sur la rétention et le recrutement de personnel éducateur déjà confronté à des horaires de travail peu enviables et à un manque de reconnaissance de leur expertise.

De plus, à l'instant où des écoles, faute de place, doivent souvent faire plusieurs périodes de dîner, réduire le temps de dîner diminuera encore les chances d'offrir aux élèves des contextes de repas conviviaux permettant le développement de saines habitudes de vie.

## **Des balises nécessaires pour une application uniforme de la mesure**

Aussi, plusieurs questions restent sans réponses. Doit-on profiter de l'occasion pour définir les objectifs poursuivis par les récréations, le type d'activités pouvant être réalisées, les 20 minutes prévus incluent-elles le temps d'habillage et de déplacement... souhaitons-nous de la surveillance ou de l'animation?

Comme le soulignait la Coalition pour la problématique du poids dans son rapport<sup>2</sup> *Virage santé à l'école, 10 ans plus tard*, l'offre de récréations est à géométrie variable d'un milieu à l'autre. Si des précisions ne sont pas apportées sur les intentions visées, il y a tout lieu de croire que ce sera encore le cas.

## **Une solution à considérer**

Le personnel en garde scolaire peut et souhaite faire partie de la solution pour faciliter l'intégration des deux récréations obligatoires dans l'horaire de l'élève. Ce qui favoriserait l'atteinte des objectifs poursuivis par cette mesure, à savoir offrir aux élèves une journée scolaire saine et équilibrée et les faire bénéficier pleinement de l'impact démontré du temps de détente et de jeu sur leur développement global et leur réussite éducative. Pour ce faire, toutefois, il est impératif que le rôle du personnel éducateur soit clairement affirmé et que des balises claires soient données aux écoles et aux commissions scolaires concernant les zones grises mises en lumière dans le présent avis, ainsi que dans celui présenté par le Conseil supérieur de l'éducation.

Notre Association travaille activement à faire reconnaître le service de garde en milieu scolaire comme l'un des acteurs-clés de la réussite éducative de l'élève. Cependant, dans le cadre de consultations récentes auprès de divers acteurs du milieu scolaire, nous avons une fois de plus pu prendre la mesure du chemin à parcourir pour arriver à une reconnaissance pleine et entière de l'apport du service de garde au développement des élèves et de l'étendue du rôle que peut jouer le personnel dans l'organisation de l'école. La garde scolaire, même dans le milieu de l'éducation, reste encore largement méconnue et sous-valorisée. Malgré quelques initiatives encourageantes que l'on voit apparaître çà et là, comme le programme « Des récrés de qualité » de l'école du Trivent, le potentiel de collaboration entre les services de garde et les autres services de l'école reste largement sous-exploité.

Il est donc attendu que le ministère de l'Éducation soutienne la nécessité et l'importance de mieux développer ces collaborations dans l'école. Autrement, il en résultera des pertes importantes pour la garde scolaire.

---

<sup>2</sup> <https://cqpp.qc.ca/app/uploads/2017/09/Virage-sante-10-ans-plus-tard.pdf>

Cette situation paraîtrait d'autant plus aberrante que le personnel éducateur est en mesure d'offrir des solutions concrètes aux défis d'organisation que représente la mise en place de deux récréations de 20 minutes et d'apporter une contribution significative à l'atteinte des objectifs attendus.

Conséquemment, monsieur le ministre, **nous vous recommandons d'avoir l'audace de d'évaluer sérieusement la possibilité de confier au personnel de la garde scolaire l'animation et la surveillance des récréations.** Cette solution comporterait de multiples avantages : offrir des récréations de qualité aux élèves, protéger la tâche des enseignants, bonifier les conditions de travail offertes au personnel éducateur et assurer une meilleure rétention et recrutement du personnel. Cette solution pourrait également comporter un avantage financier non négligeable, compte tenu des différences salariales entre le personnel éducateur et le personnel enseignant.

Nous parlons ici d'audace, car reconnaître de façon explicite le service de garde et son personnel comme faisant partie intégrante de l'école constituerait une première. Cela témoignerait également d'une volonté claire d'amener une vision nouvelle de l'organisation de l'école, centrée sur les besoins des élèves plutôt que sur les impératifs organisationnels ou administratifs qui créent des cloisons contre-productives. Cela représente cependant un changement de culture, et le milieu aura besoin d'un signal gouvernemental clair pour être en mesure de l'amorcer ou l'accélérer, selon le cas.

Nous croyons, monsieur le ministre, qu'il est souhaitable de se donner le temps de bien faire les choses, plutôt que de précipiter l'implantation d'une mesure qui reste encore à peaufiner et qui risque de pénaliser du personnel qui contribue à la réussite éducative des élèves, de dévaloriser la profession et d'accentuer encore plus la pénurie de personnel. L'Association québécoise de la garde scolaire vous offre son entière collaboration.

En vous remerciant de l'attention que vous accordez à ces quelques commentaires, nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées.



Diane Miron  
Présidente et directrice générale